

**DELIBERATION N° 0 DE LA COMMISSION PERMANENTE
APPROUVANT LE PROCÈS-VERBAL DE LA COMMISSION PERMANENTE DU
25 MARS 2026
CHÌ APPROVA U PRUCESU VERBALE DI A CUMMISSIONE PERMANENTE DI
U 25 DI MARZU DI U 2026**

REUNION DU

L'an , le , la Commission Permanente, convoquée le 19 mai 2026, s'est réunie sous la présidence de Mme Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Présidente de l'Assemblée de Corse.

ETAIENT PRESENTS : Mmes et MM.

LA COMMISSION PERMANENTE

- VU** le Code général des collectivités territoriales, titre II, livre IV, IV^{ème} partie,
- VU** la délibération n° 21/124 AC de l'Assemblée de Corse du 22 juillet 2021 approuvant le renouvellement de la délégation de l'Assemblée de Corse à sa Commission Permanente,
- VU** la délibération n° 22/001 CP de la Commission Permanente du 26 janvier 2022 portant adoption du cadre général d'organisation et de déroulement des réunions de la Commission Permanente, modifiée,
- VU** le règlement intérieur de l'Assemblée de Corse, et notamment son article 60,
- SUR** rapport de la Présidente de l'Assemblée de Corse,

APRES EN AVOIR DELIBERE

ARTICLE PREMIER :

APPROUVE le procès-verbal de la Commission Permanente du 25 mars, tel qu'annexé à la présente délibération.

ARTICLE 2 :

La présente délibération fera l'objet d'une publication sous forme électronique sur le site internet de la Collectivité de Corse.

Ajacciu, le 27 mai 2026

La Présidente de l'Assemblée de Corse,

Marie-Antoinette MAUPERTUIS

**COMMISSION PERMANENTE DÉLIBÉRANTE
DE L'ASSEMBLÉE DE CORSE**

RÉUNION DU MERCREDI 25 MARS 2026

Le 25 mars 2026, à 15 heures 03, les membres de **la Commission Permanente**, dûment convoqués par **Mme Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Présidente de l'Assemblée de Corse**, se sont réunis dans l'hémicycle Jean-Paul de ROCCA SERRA.

Cette réunion se tient sous son format délibérant et en mode mixte présentiel / audiovisuel.

La **Présidente de l'Assemblée de Corse, Mme Marie-Antoinette MAUPERTUIS**, assure la présidence de séance ; elle accueille les participants et procède à l'appel nominal.

Sont présents dans l'hémicycle :

Mme Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Présidente de l'Assemblée de Corse
M. Paul-Joseph CAITUCOLI

Sont présents par connexions audiovisuelles :

M. Hyacinthe VANNI, Vice-président de l'Assemblée de Corse,
Mme Nadine NIVAGGIONI, Vice-présidente de l'Assemblée de Corse,
Mmes et MM. Véronique ARRIGHI, Paul-Félix BENEDETTI, Françoise CAMPANA, Romain COLONNA, Saveriu LUCIANI, Chantal PEDINIELLI et Jean-Michel SAVELLI.

Sont représentés :

Mme Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS par M. Hyacinthe VANNI
Mme Angèle CHIAPPINI par M. Jean-Michel SAVELLI,
M. Jean-Martin MONDOLONI par Mme Chantal PEDINIELLI.

Est absente :

Mme Julia TIBERI.

Assistent à la réunion, en qualité de membre du Conseil exécutif de Corse :

Mme Lauda GUIDICELLI-SBRAGGIA, Conseillère exécutive en charge de la Jeunesse, de l'Éducation et de la Formation professionnelle

M. Julien PAOLINI, Conseiller exécutif, Président de l'Agence d'Urbanisme et d'Énergie de la Corse

**RAPORTU DI A PRESIDENTE DI L'ASSEMBLEA DI CORSICA /
RAPPORT DE LA PRÉSIDENTE DE L'ASSEMBLÉE DE CORSE**

Raportu n° 057 : Approvazione di u prucessu verbale di a Commissione Permanente di u 25 di ferraghju di u 2026

Rapport n° 057 : Approbation du procès-verbal de la Commission Permanente du 25 février 2026

Mme Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Présidente de l'Assemblée de Corse expose le rapport.

Personne ne demandant la parole, elle met la proposition de délibération aux voix.

Sont absents :

M. Saveriu LUCIANI et Mme Julia TIBERI.

La Commission Permanente a adopté.

Ont voté pour :

Mmes et MM. Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Hyacinthe VANNI, Nadine NIVAGGIONI, Véronique ARRIGHI, Paul-Félix BENEDETTI, Paul-Joseph CAITUCOLI, Françoise CAMPANA, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Angèle CHIAPPINI, Romain COLONNA, Jean-Martin MONDOLONI, Chantal PEDINIELLI, Jean-Michel SAVELLI

POUR : 13

CONTRE : 0

ABST : 0

NPPV : 0

Raportu n° 064 : Mandatu spiciali attribuitu à a Signora Presidente di l'Assemblea di Corsica

Rapport n° 064 : Mandat spécial accordé à Madame la Présidente de l'Assemblée de Corse

Après avoir annoncé son départ sur ce rapport, la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS quitte l'hémicycle.

M. Hyacinthe VANNI, Vice-président de l'Assemblée de Corse, assure la présidence de la séance.

M. Serge TOMI, Secrétaire général de l'Assemblée de Corse, fait observer que le rapport a été amendé depuis son envoi aux membres de la Commission Permanente.

La modification porte sur l'Article 2 du projet de délibération : il convient de lire « **AUTORISE** la prise en charge par la Collectivité de Corse du transport aller/retour entre la Corse et Paris » en lieu et place de « **AUTORISE** la prise en charge par la Collectivité de Corse du transport aller/retour entre son domicile et la Corse ».

Le Vice-président VANNI fait procéder au vote de l'amendement, ainsi qu'au vote de la délibération, amendée.

Sont absents :

M. Saveriu LUCIANI et Mmes Marie-Antoinette MAUPERTUIS et Julia TIBERI.

La Commission Permanente a adopté.

Ont voté pour :

Mmes et MM. Hyacinthe VANNI, Nadine NIVAGGIONI, Véronique ARRIGHI, Paul-Félix BENEDETTI, Paul-Joseph CAITUCOLI, Françoise CAMPANA, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Angèle CHIAPPINI, Romain COLONNA, Jean-Martin MONDOLONI, Chantal PEDINIELLI, Jean-Michel SAVELLI

POUR : 12

CONTRE : 0

ABST : 0

NPPV : 0

RAPORTI DI U PRESIDENTE DI U CUNSIGLIU ESECUTIVU /
RAPPORTS DU PRÉSIDENT DU CONSEIL EXÉCUTIF

INSIGNAMENTU - FURMAZIONE - RICERCA /
ENSEIGNEMENT - FORMATION - RECHERCHE

Raportu n° 050 : Cofinanziamentu da u Statu è da a Cullittività di Corsica di e missione Carif-Oref è di u Scretariatu permanente di u CREFOP - Convenzione per l'annu 2026

Report n° 050 : Cofinancement par l'État et la Collectivité de Corse des missions Carif-Oref et du Secrétariat permanent du CREFOP - Conventonnement pour l'année 2026

Mme Lauda GUIDICELLI-SBRAGGIA, Conseillère exécutive en charge de la Jeunesse, de l'Éducation et de la Formation professionnelle, présente le rapport.

La Commission de l'Éducation, de la Culture, de la Cohésion Sociale et des Enjeux Sociétaux, et la Commission des Finances et de la Fiscalité ont émis, chacune pour leur part, un Avis Favorable sur ce rapport.

Personne ne demandant la parole, **la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS** met la proposition de délibération aux voix.

Sont absents :

M. Saveriu LUCIANI et Mme Julia TIBERI.

La Commission Permanente a adopté.

Ont voté pour :

Mmes et MM. Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Hyacinthe VANNI, Nadine NIVAGGIONI, Véronique ARRIGHI, Paul-Félix BENEDETTI, Paul-Joseph CAITUCOLI, Françoise CAMPANA, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Angèle CHIAPPINI, Romain COLONNA, Saveriu LUCIANI, Jean-Martin MONDOLONI, Chantal PEDINIELLI, Jean-Michel SAVELLI

POUR : 13

CONTRE : 0

ABST : 0

NPPV : 0

CULTURA È PATRIMONIÙ - MECENATU /
CULTURE ET PATRIMOINE - MÉCÉNAT

Raportu n° 051 : Cunvenzione in favore di a generalizzazione di l'educazione artistica è culturale trà a cumuna di Bastia, a Cullettività di Corsica, u Retturatu di l'Accademia di Corsica è a Prefettura di Corsica

Rapport n° 051 : Convention en faveur de la généralisation de l'éducation artistique et culturelle entre la commune de Bastia, la Collectivité de Corse, le Rectorat de l'Académie de Corse et la Préfecture de Corse

M. Julien PAOLINI, Conseiller exécutif, présente le rapport.

La Commission de l'Éducation, de la Culture, de la Cohésion Sociale et des Enjeux Sociétaux, et la Commission des Finances et de la Fiscalité ont émis, chacune pour leur part, un Avis Favorable sur ce rapport.

Personne ne demandant la parole, **la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS** met la proposition de délibération aux voix.

Sont absents :

M. Saveriu LUCIANI et Mme Julia TIBERI.

La Commission Permanente a adopté.

Ont voté pour :

Mmes et MM. Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Hyacinthe VANNI, Nadine NIVAGGIONI, Véronique ARRIGHI, Paul-Félix BENEDETTI, Paul-Joseph CAITUCOLI, Françoise CAMPANA, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Angèle CHIAPPINI, Romain COLONNA, Jean-Martin MONDOLONI, Chantal PEDINIELLI, Jean-Michel SAVELLI

POUR : 13

CONTRE : 0

ABST : 0

NPPV : 0

Raportu n° 055 : Cunvenzione di cullaburazione trà a Cullittività di Corsica, l'Agenda di u Turismu di Corsica, l'Istitutu di Studii Applicati di e Civilisazione è di i Spazii Mediterranii è l'Università di Corsica Pasquale Paoli

Rapport n° 055 : Convention de collaboration entre la Collectivité de Corse, l'Agence du Tourisme de la Corse, l'Institut d'Études Appliquées des Civilisations et des Espaces Méditerranéens et l'Université de Corse Pasquale Paoli

Après avoir annoncé leur départ sur ce rapport, la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS et M. Romain COLONNA quittent l'hémicycle.

Mme Nadine NIVAGGIONI, Vice-présidente de l'Assemblée de Corse, préside la Commission Permanente.

La Commission de l'Éducation, de la Culture, de la Cohésion Sociale et des Enjeux Sociétaux a donné un Avis Favorable sur ce rapport.

Personne ne demandant la parole, **la Vice-présidente Nadine NIVAGGIONI** met la proposition de délibération aux voix.

Sont absents :

MM. Romain COLONNA, Saveriu LUCIANI ; Mmes Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Julia TIBERI.

La Commission Permanente a adopté.

Ont voté pour :

Mmes et MM. Hyacinthe VANNI, Nadine NIVAGGIONI, Véronique ARRIGHI, Paul-Félix BENEDETTI, Paul-Joseph CAITUCOLI, Françoise CAMPANA, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Angèle CHIAPPINI, Jean-Martin MONDOLONI, Chantal PEDINIELLI, Jean-Michel SAVELLI

POUR : 11

CONTRE : 0

ABST : 0

NPPV : 0

ACQUA È RISANAMENTU / EAU ET ASSAINISSEMENT

Raportu n° 052 : Mudifica di a deliberazione n° 25/189 CP di a Commissione Permanente di u 17 di dicembre di u 2025 chì approva l'aghjurnamentu di u catalogu di e tariffe di e prestazione di i laboratorii d'analisi CISMONTE è PUMONTE di a Cullittività di Corsica per u 2026

Rapport n° 052 : Modification de la délibération n° 25/189 CP de la Commission Permanente du 17 décembre 2025 approuvant l'actualisation du catalogue des tarifs des prestations des laboratoires d'analyses CISMONTE et PUMONTE de la Collectivité de Corse pour 2026

M. Julien PAOLINI, Conseiller exécutif, expose le rapport.

La Commission des Finances et de la Fiscalité a émis un Avis favorable sur ce rapport.

Personne ne demandant la parole, **la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS** met la proposition de délibération aux voix.

Sont absents :

M. Saveriu LUCIANI et Mme Julia TIBERI.

La Commission Permanente a adopté.

Ont voté pour :

Mmes et MM. Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Hyacinthe VANNI, Nadine NIVAGGIONI, Véronique ARRIGHI, Paul-Félix BENEDETTI, Paul-Joseph CAITUCOLI, Françoise CAMPANA, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Angèle CHIAPPINI, Romain COLONNA, Jean-Martin MONDOLONI, Chantal PEDINIELLI, Jean-Michel SAVELLI

POUR : 13

CONTRE : 0

ABST : 0

NPPV : 0

Raportu n° 060 : Regime eccezzionale di tariffazione di l'acqua - Derugazione eccezzionale 2026 à prò di a cumuna di Cuzzà

Rapport n° 060 : Régime exceptionnel de tarification de l'eau - Dérogation exceptionnelle 2026 en faveur de la commune de Cuzzà

M. Julien PAOLINI, Conseiller exécutif, expose le rapport.

La Commission du Développement Économique, du Numérique, de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement a donné un Avis Favorable sur le rapport. La Commission des Finances et de la Fiscalité a également émis un Avis Favorable sur ce rapport.

Personne ne demandant la parole, **la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS** met la proposition de délibération aux voix.

Sont absents :

M. Saveriu LUCIANI et Mme Julia TIBERI.

La Commission Permanente a adopté.

Ont voté pour :

Mmes et MM. Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Hyacinthe VANNI, Nadine NIVAGGIONI, Véronique ARRIGHI, Paul-Félix BENEDETTI ,

Paul-Joseph CAITUCOLI, Françoise CAMPANA, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Angèle CHIAPPINI, Romain COLONNA, Jean-Martin MONDOLONI, Chantal PEDINIELLI, Jean-Michel SAVELLI

**POUR : 13
CONTRE : 0
ABST : 0
NPPV : 0**

RISORSE UMANE / RESSOURCES HUMAINES

**Raportu n° 053 : Dumanda di rimessa graziosa
Rapport n° 053 : Demande de remise gracieuse**

Après avoir annoncé son départ sur ce rapport, **la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS** quitte l'hémicycle.

M. Hyacinthe VANNI, Vice-président de l'Assemblée de Corse, assure la présidence de la séance.

M. Julien PAOLINI, Conseiller exécutif, expose le rapport.

La Commission des Finances et de la Fiscalité a émis un Avis favorable sur ce rapport.

Personne ne demandant la parole, **le Vice-président Hyacinthe VANNI** met la proposition de délibération aux voix.

Sont absents :

M. Saveriu LUCIANI et Mmes Marie-Antoinette MAUPERTUIS et Julia TIBERI.

La Commission Permanente a adopté.

Ont voté pour :

Mmes et MM. Hyacinthe VANNI, Nadine NIVAGGIONI, Véronique ARRIGHI, Paul-Félix BENEDETTI, Paul-Joseph CAITUCOLI, Françoise CAMPANA, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Angèle CHIAPPINI, Romain COLONNA, Jean-Martin MONDOLONI, Chantal PEDINIELLI, Jean-Michel SAVELLI

**POUR : 12
CONTRE : 0
ABST : 0
NPPV : 0**

Raportu n° 058 : Mudifica di e linee direttrici di gestione di l'avanzamenti è di e prumuzione di gradi à a Cullittività di Corsica

Rapport n° 058 : Modification des lignes directrices de gestion avancements et promotions de grades à la Collectivité de Corse

M. Julien PAOLINI, Conseiller exécutif, expose le rapport.

La Commission des Finances et de la Fiscalité a formulé un Avis favorable sur ce rapport.

Sont absents :

M. Saveriu LUCIANI et Mme Julia TIBERI.

La Commission Permanente a pris acte de cette délibération.

Raportu n° 059 : Linee direttrici di gestione in materia d'avanzamentu è di prumuzione interna di i Benefiziarri di l'Ubligazione d'Impiegu è di i Travagliadori Disabili (BOETH) per l'annu 2026 à a Cullittività di Corsica

Rapport n° 059 : Lignes directrices de gestion en matière d'avancement et promotion interne des Bénéficiaires de l'Obligation d'Emploi et des Travailleurs Handicapés (BOETH) pour l'année 2026 à la Collectivité de Corse. Bénéficiaires de l'Obligation d'Emploi et des Travailleurs Handicapés (BOETH) pour l'année 2026

M. Julien PAOLINI, Conseiller exécutif, expose le rapport.

La Commission des Finances et de la Fiscalité a émis un Avis favorable sur ce rapport.

Est absente :

Mme Julia TIBERI.

La Commission Permanente a pris acte de cette délibération.

Raportu n° 061 : Mudifica di u tavulinu di l'effettivi di a Cullittività di Corsica

Rapport n° 061 : Modification du tableau des effectifs de la Collectivité de Corse

M. Julien PAOLINI, Conseiller exécutif, expose le rapport.

La Commission des Finances et de la Fiscalité a donné un Avis favorable sur ce rapport.

Personne ne demandant la parole, **la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS** met la proposition de délibération aux voix.

Est absente :

Mme Julia TIBERI.

La Commission Permanente a adopté.

Ont voté pour :

Mmes et MM. Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Hyacinthe VANNI, Nadine NIVAGGIONI, Véronique ARRIGHI, Paul-Joseph CAITUCOLI, Françoise CAMPANA, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Romain COLONNA

N'ont pas pris part au vote :

Mmes et MM. Paul-Félix BENEDETTI, Angèle CHIAPPINI, Saveriu LUCIANI, Jean-Martin MONDOLONI, Chantal PEDINIELLI, Jean-Michel SAVELLI

POUR : 8

CONTRE : 0

ABST : 0

NPPV : 6

Raportu n^u 062 : Missa a dispusizioni contru a rimborsu di parsunali di a Cullitività di Corsica pressu a u Cunitatu d'opari suciali di a Cullittività di Corsica (COSCdC)

Rapport n° 062 : Mise à disposition contre remboursement de personnel de la Collectivité de Corse auprès du Comité des œuvres sociales de la Collectivité de Corse (COSCdC)

M. Julien PAOLINI, Conseiller exécutif, expose le rapport.

La Commission des Finances et de la Fiscalité a émis un Avis favorable sur ce rapport.

Personne ne demandant la parole, **la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS** met la proposition de délibération aux voix.

Est absente :

Mme Julia TIBERI.

La Commission Permanente a adopté.

Ont voté pour :

Mmes et MM. Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Hyacinthe VANNI, Nadine NIVAGGIONI, Véronique ARRIGHI, Paul-Félix BENEDETTI, Paul-Joseph CAITUCOLI, Françoise CAMPANA, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Angèle CHIAPPINI, Romain COLONNA, Saveriu LUCIANI, Jean-Martin MONDOLONI, Chantal PEDINIELLI, Jean-Michel SAVELLI

**POUR : 14
CONTRE : 0
ABST : 0
NPPV : 0**

SISTEMI D'INFURMAZIONE / SYSTÈMES D'INFORMATION

Raportu n° 056 : Cunvenzione cù a Centrale d'acquistu di u numericu è di e telecomunicazione (CANUT)

Rapport n° 056 : Conventionnement avec la Centrale d'achat du numérique et des télécoms (CANUT)

M. Romain COLONNA annonce son départ sur cette délibération.

M. Julien PAOLINI, Conseiller exécutif, expose le rapport.

La Commission des Finances et de la Fiscalité a émis un Avis favorable sur ce rapport.

Personne ne demandant la parole, **la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS** met la proposition de délibération aux voix.

Sont absents :

M. Romain COLONNA et Mme Julia TIBERI.

La Commission Permanente a adopté.

Ont voté pour :

Mmes et MM. Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Hyacinthe VANNI, Nadine NIVAGGIONI, Véronique ARRIGHI, Paul-Félix BENEDETTI, Paul-Joseph CAITUCOLI, Françoise CAMPANA, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Angèle CHIAPPINI, Saveriu LUCIANI, Jean-Martin MONDOLONI, Chantal PEDINIELLI, Jean-Michel SAVELLI

**POUR : 13
CONTRE : 0**

ABST : 0

NPPV : 0

BUGETTU - FINANZE - FISCALITÀ /
BUDGET - FINANCES - FISCALITÉ

Raportu n° 054 : Cunvenzione di cuntrollu alligeritu di e spese in partenariatu (CAP) trà a Cullittività di Corsica, ordinatore, è u cuntabile publicu

Rapport n° 054 : Convention de contrôle allégé de dépenses en partenariat (CAP) entre la Collectivité de Corse, ordonnateur, et le comptable public

M. Julien PAOLINI, Conseiller exécutif, expose le rapport.

La Commission des Finances et de la Fiscalité a formulé un Avis favorable sur ce rapport.

Personne ne demandant la parole, **la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS** met la proposition de délibération aux voix.

Est absente :

Mme Julia TIBERI.

La Commission Permanente a adopté.

Ont voté pour :

Mmes et MM. Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Hyacinthe VANNI, Nadine NIVAGGIONI, Véronique ARRIGHI, Paul-Félix BENEDETTI, Paul-Joseph CAITUCOLI, Françoise CAMPANA, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Angèle CHIAPPINI, Romain COLONNA, Saveriu LUCIANI, Jean-Martin MONDOLONI, Chantal PEDINIELLI, Jean-Michel SAVELLI

POUR : 14

CONTRE : 0

ABST : 0

NPPV : 0

AMMINISTRAZIONE GENERALE / ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Raportu n° 049 : Mudifica di i statuti di u stabilimentu publicu di u cummerciu è di l'industria di Corsica

Rapport n° 049 : Modification des statuts de l'Établissement Public du Commerce et de l'Industrie de Corse

M. Julien PAOLINI, Conseiller exécutif, expose le rapport.

La Commission du Développement Économique, du Numérique, de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement a donné un Avis Favorable sur le rapport. La Commission des Finances et de la Fiscalité a également émis un Avis Favorable sur ce rapport.

Mme Chantal PEDINIELLI, évoquant la modification de l'Article 5.2.1.2. des statuts de l'Établissement Public du Commerce et de l'Industrie de Corse et rappelant que le décret d'application est intervenu après le vote de l'Assemblée de Corse, a souhaité avoir des explications sur la suppression du versement d'une indemnité au Président de l'EPCI-C, telle que prévue dans ce nouvel article.

Soulignant que ces indemnités ne peuvent être versées qu'aux représentants des professionnels, elle a interrogé le conseiller exécutif sur la possibilité qui serait offerte au Président de l'EPCI-C de prétendre à une majoration de son indemnité de mandat qui serait versée par la Collectivité de Corse.

M. Julien PAOLINI a précisé que cette possibilité est offerte, au regard du Code général des collectivités territoriales, et qu'elle prévoit que pour le président d'un établissement public, comme celui-ci, on peut majorer l'indemnité d'élu ou de membre du Conseil exécutif, comme c'est le cas pour les président(e)s d'agences et d'offices de la CdC.

Cette possibilité de majoration de l'indemnité fera l'objet d'un rapport qui sera soumis à l'Assemblée de Corse, comme c'est le cas pour l'ensemble des indemnités, que ce soit celles des conseillers exécutifs, des conseillers territoriaux ou encore celles des membres de l'établissement public.

M. Julien PAOLINI, à l'heure actuelle, ne sait pas si le futur président de l'établissement public souhaitera ou non activer cette disposition du Code général des collectivités territoriales. Ce qu'il faut retenir aujourd'hui, c'est qu'il y a impossibilité de verser une indemnité au Président de l'établissement public, que seuls les professionnels siégeant au Conseil d'administration de l'EPCI-C peuvent en percevoir.

Plus personne ne demandant la parole, **la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS** met la proposition de délibération aux voix.

Est absente :

Mme Julia TIBERI.

La Commission Permanente a adopté.

Ont voté pour :

Mmes et MM. Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Hyacinthe VANNI, Nadine NIVAGGIONI, Véronique ARRIGHI, Paul-Félix BENEDETTI, Paul-Joseph CAITUCOLI, Françoise CAMPANA, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Angèle CHIAPPINI, Romain COLONNA, Jean-Martin MONDOLONI, Chantal PEDINIELLI, Jean-Michel SAVELLI

N'a pas pris part au vote :

M. Saveriu LUCIANI

**POUR : 13
CONTRE : 0
ABST : 0
NPPV : 1**

ENERGIA / ÉNERGIE

Raportu n° 063 : Avisu rilativu à l'articuli 32 è 33 di u prugettu di lege chî tratta di a simplificazione di e norme applicabile à e cullettività territoriale

Rapport n° 063 : Avis relatif aux articles 32 et 33 du projet de loi portant simplification des normes applicables aux collectivités territoriales

La Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS fait procéder au vote sur l'urgence.

La Commission Permanente a accepté, à l'unanimité, de délibérer sur ce rapport selon la procédure d'urgence dans des délais abrégés.

Est absente :

Mme Julia TIBERI.

La Commission Permanente a adopté.

Ont voté pour :

Mmes et MM. Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Hyacinthe VANNI, Nadine NIVAGGIONI, Véronique ARRIGHI, Paul-Félix BENEDETTI, Paul-Joseph CAITUCOLI, Françoise CAMPANA, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Angèle CHIAPPINI, Romain COLONNA, Saveriu LUCIANI, Jean-Martin MONDOLONI, Chantal PEDINIELLI, Jean-Michel SAVELLI

POUR : 14
CONTRE : 0
ABST : 0
NPPV : 0

M. Julien PAOLINI, Conseiller exécutif, expose le rapport.

Personne ne demandant la parole, **la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS** met la proposition de délibération aux voix.

Est absente :

Mme Julia TIBERI.

La Commission Permanente a adopté.

Ont voté pour :

Mmes et MM. Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Hyacinthe VANNI, Nadine NIVAGGIONI, Véronique ARRIGHI, Paul-Félix BENEDETTI, Paul-Joseph CAITUCOLI, Françoise CAMPANA, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Angèle CHIAPPINI, Romain COLONNA, Saveriu LUCIANI, Jean-Martin MONDOLONI, Chantal PEDINIELLI, Jean-Michel SAVELLI

POUR : 14
CONTRE : 0
ABST : 0
NPPV : 0

Après avoir constaté que l'ordre du jour avait été épuisé, **la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS** remercie les participants et lève la réunion à 16h05.

Fait à Ajaccio, le 25 mars 2026

La Présidente de l'Assemblée de Corse,

Marie-Antoinette MAUPERTUIS

ANNEXE

ORDINE DI U GHJORNU / ORDRE DU JOUR

RAPORTI DI A PRESIDENTE DI L'ASSEMBLEA DI CORSICA / RAPPORTS DE LA PRÉSIDENTE DE L'ASSEMBLÉE DE CORSE

Raportu n° 057 : Approvazione di u pruceddu verbale di a Cummissione Permanente di u 25 di ferraghju di u 2026.

Rapport n° 057 : Approbation du procès-verbal de la Commission Permanente du 25 février 2026.

Raportu n° 064 : Mandatu spiciali attribuitu à a Signora Presidente di l'Assemblea di Corsica.

Rapport n° 064 : Mandat spécial accordé à Madame la Présidente de l'Assemblée de Corse.

INSIGNAMENTU FURMAZIONE RICERCA / ENSEIGNEMENT FORMATION RECHERCHE

Raportu n° 050 : Cofinanziamentu da u Statu è da a Cullittività di Corsica di e missione Carif-Oref è di u Scretariatu permanente di u CREFOP. Convenzione per l'annu 2026.

Rapport n° 050 : Cofinancement par l'État et la Collectivité de Corse des missions Carif-Oref et du Secrétariat permanent du CREFOP Conventionnement pour l'année 2026.

CULTURA È PATRIMONIU - MECENATU / CULTURE ET PATRIMOINE - MÉCÉNAT

Raportu n° 051 : Convenzione in favore di a generalizzazione di l'educazione artistica è culturale trà a cumuna di Bastia, a Cullettività di Corsica, u Retturatu di l'Accademia di Corsica è a Prefettura di Corsica.

Rapport n° 051 : Convention en faveur de la généralisation de l'éducation artistique et culturelle entre la commune de Bastia, la Collectivité de Corse, le Rectorat de l'Académie de Corse et la Préfecture de Corse.

Raportu n° 055 : Convenzione di cullaburazione trà a Cullittività di Corsica, l'Agencia di u Turismu di Corsica, l'Istitutu di Studii Applicati di e Civilisazione è di i Spazii Mediterranii è l'Università di Corsica Pasquale Paoli.

Rapport n° 055 : Convention de collaboration entre la Collectivité de Corse, l'Agence du Tourisme de la Corse, l'Institut d'Etudes Appliquées des Civilisations et des Espaces Méditerranéens et l'Université de Corse Pasquale Paoli.

ACQUA È RISANAMENTU / EAU ET ASSAINISSEMENT

Raportu n° 052 : Mudifica di a deliberazione n° 25/189 CP di u 17 di dicembre di u 2025 chì approva l'aghjurnamentu di u catalogu di e tariffe di e prestazione di i laboratorii d'analisi CISMONTE è PUMONTE di a Cullittività di Corsica per u 2026.

Rapport n° 052 : Modification de la délibération n° 25/189 CP du 17 décembre 2025 approuvant l'actualisation du catalogue des tarifs des prestations des laboratoires d'analyses CISMONTE et PUMONTE de la Collectivité de Corse pour 2026.

Raportu n° 060 : Regime eccezzionale di tariffazione di l'acqua – Derugazione eccezzionale 2026 à prò di a cumuna di Cuzzà.

Rapport n° 060 : Régime exceptionnel de tarification de l'eau - Dérogation exceptionnelle 2026 en faveur de la commune de Cuzzà.

RISORSE UMANE / RESSOURCES HUMAINES

Raportu n° 053 : Dumanda di rimessa graziosa.

Rapport n° 053 : Demande de remise gracieuse.

Raportu n° 058 : Mudifica di e linee direttrici di gestione di l'avanzamenti è di e prumuzione di gradi à a Cullittività di Corsica.

Rapport n° 058 : Modification des lignes directrices de gestion avancements et promotions de grades à la Collectivité de Corse.

Raportu n° 059 : Linee direttrici di gestione in materia d'avanzamentu è di prumuzione interna di i Benefiziarii di l'Ubligazione d'Impiegu è di i Travagliadori Disabili (BOETH) per l'annu 2026 à a Cullittività di Corsica.

Rapport n° 059 : Lignes directrices de gestion en matière d'avancement et promotion interne des Bénéficiaires de l'Obligation d'Emploi et des Travailleurs Handicapés (BOETH) pour l'année 2026 à la Collectivité de Corse. Bénéficiaires de l'Obligation d'Emploi et des Travailleurs Handicapés (BOETH) pour l'année 2026.

Raportu n° 061 : Mudifica di u tavulinu di l'effettivi di a Cullittività di Corsica.

Rapport n° 061 : Modification du tableau des effectifs de la Collectivité de Corse.

Raportu n° 062 : Missa a dispusizioni contru a rimborsu di parsunali di a Cullittività di Corsica pressu a u Comitatu d'opari sociali di a Cullittività di Corsica (COSCDC)

Rapport n° 062 : Mise à disposition contre remboursement de personnel de la Collectivité de Corse auprès du Comité des œuvres sociales de la Collectivité de Corse (COSCDC).

SISTEMI D'INFURMAZIONE / SYSTÈMES D'INFORMATION

Raportu n° 056 : Cunvenzione cù a Centrale d'acquistu di u numericu è di e telecomunicazione (CANUT).

Rapport n° 056 : Conventonnement avec la Centrale d'achat du numérique et des télécoms (CANUT).

BUGETTU-FINANZE-FISCALITÀ / BUDGET-FINANCES-FISCALITÉ

Raportu n° 054 : Cunvenzione di cuntrollu alligeritu di e spese in partenariatu (CAP) trà a Cullittività di Corsica, ordinatore, è u cuntabile publicu.

Rapport n° 054 : Convention de contrôle allégé de dépenses en partenariat (CAP) entre la Collectivité de Corse ordonnateur et le comptable public.

AMMINISTRAZIONE GENERALE / ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Raportu n° 049 : Mudifica di i statuti di u stabilimentu publicu di u cummerciu è di l'industria di Corsica.

Rapport n° 049 : Modification des statuts de l'établissement public du commerce et de l'industrie de Corse.

ENERGIA / ENERGIE

Raportu n° 063 : Avisu relativu à l'articuli 32 è 33 di u prugettu di lege chì tratta di a simplificazione di e norme applicabile à e cullettività territoriale.

Rapport n° 063 : Avis relatif aux articles 32 et 33 du projet de loi portant simplification des normes applicables aux collectivités territoriales.
